

Ouverture de la séance du 16 nivôse an II (5 janvier 1794) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 16 nivôse an II (5 janvier 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 1;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35406_t2_0001_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION NATIONALE

Séance du 16 Nivôse An II (matin)
(Dimanche 5 Janvier 1794)

Présidence de COUTHON

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance.

I

La Société populaire d'Arnay-sur-Arroux, département de la Côte-d'Or, fait passer à la Convention nationale son adhésion à la loi qui établit le gouvernement révolutionnaire. (1)

La Convention décrète l'insertion au bulletin (2).

[Extrait des délibérations de la Sté popul., 23 frim. II] (3)

Un membre a demandé la lecture du code révolutionnaire que la Convention nationale vient de décréter; ayant été couverte d'applaudissements réitérés de la Société et d'une foule de citoyens qui étaient aux tribunes. La motion a été de faire une adresse d'adhésion à la Convention nationale qui, dans l'instant a été appuyée de toute part; alors un membre a fait lecture d'un projet d'adresse qui, remplissant les vues de la Société, a été adopté, et il a été arrêté qu'extrait du présent procès-verbal serait aussi adressé à la Convention nationale.

Après plusieurs autres motions et arrêtés, la

séance a été levée aux cris de Vive la République, Vive la Montagne.

C.P. BILLEQUIN (présid.), NIELLOU (secrét.),
NOIREAU.

[Arnay-sur-Arroux, 25 frim. II] (1)

« Citoyens représentants,

A l'exemple des Décius vous vous êtes dévoués pour le peuple, sans craindre le fer des Pyrrhus et le génie de la liberté vous a inspiré.

Vous avez proclamé la République, vous avez fait punir les crimes du dernier de nos tyrans.

Vous avez donné à la France une constitution populaire, objet de notre admiration, vous avez sauvé la patrie dans la journée du 31 mai.

Vous venez de créer un gouvernement révolutionnaire qui par la cohérence de ses mouvements, son unité d'action va donner aux lois une exécution aussi prompte que certaine; la ligne de démarcation des pouvoirs constitués est tracée à tous les fonctionnaires publics, nul ne pourra la passer impunément, vous avez borné les prétentions que s'arrogeaient certains départements, pour établir dans les pouvoirs, une hiérarchie naturelle juste et nécessaire.

Ce gouvernement par une énergie salutaire va faire rentrer dans le silence, ou la poussière, la tourbe de ces hommes patriotiquement contre-révolutionnaires, comme l'a si bien dit le citoyen Robespierre, comprimer ces haines perfides, veiller aux subsistances, mettre un frein à la cupidité, donner à la force armée sa véritable

(1) P.V., XXVIII, 309.

(2) Bⁱⁿ, 16 niv.

(3) C 289, pl. 891, p. 2.

(1) C 289, pl. 891, p. 4.